

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COBAN

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le 16 juin 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de Mme Nathalie LE YONDRE.

Date de la convocation : 10 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 29

Votants : 28

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. DANEY, Mme LARRUE, M. PAIN, M. MARTINEZ, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. POHL, Mme CHAPPARD, M. BELLiard, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. MARTIN, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs : Mme DESTOUESSE à M. LAFON
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN

Membres absents : M. CHAMBOLLE
M. DUBOURDIEU
Mme C. CAS AUX
Mme A. CAZ AUX
Mme CAZENTRE-FILLASTRE
M. OCHOA

Secrétaire de séance : M. BAGNERES

Madame Nathalie LE YONDRE, Vice-Présidente de la COBAN, expose que l'arrêté des comptes 2019 de la Collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président avant le 31 juillet 2020 dans le cadre des ordonnances du 25 mars 2020, après production, par le Comptable, du compte de gestion.

Le compte administratif permet la détermination des résultats de l'exercice : celui de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser repris dans le Budget primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération.

Le compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Total recettes	36 382 447,41
Total dépenses	- 33 114 237,86
Solde d'exécution 2019	3 268 209,55
Résultat 2018 reporté	6 679 606,78
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	+ 9 947 816,33
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
Total recettes	5 737 907,31
Total dépenses	- 4 541 888,52
Solde d'exécution 2019	1 196 018,79
Résultat 2018 reporté	- 293 714,33
Résultat cumulé de la section d'investissement	902 304,46
RESULTAT GLOBAL 2019 (en €) hors RAR	+ 10 850 120,79

RESTES A REALISER d'INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2020 (en €)	
Total recettes	136 675,24
Total dépenses	- 3 950 729,67
Solde RAR	- 3 814 054,43

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN, pour un montant de **+ 9 947 816,33 €**, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,
- **APPROUVER** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN pour un montant de **902 304,46 €**, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,

- **CONSTATER** les restes à réaliser d'investissement **3 814 054,43 €** qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETER** le compte administratif 2019 du Budget principal de la COBAN.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote,

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 9 947 816,33 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,**
- **APPROUVE le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN pour un montant de 902 304,46 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,**
- **CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 3 814 054,43 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,**
- **ARRETE le compte administratif 2019 du Budget principal de la COBAN.**

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le **19 JUN 2020**

Le Président de la COBAN,



Par déléguation,
la Vice-Présidente,
Nathalie Le Yondre

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.